VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU : 18 mai 2020

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Kévin PIRARD, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Emmanuelle JACQUES-STORME, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, ~~Natacha FRANCOIS~~, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS et Hugues DOUMONT, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

10.1. OBJET : A.I.E.G. - Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2020 Mandats de vote

Le Conseil,

En séance publique,

Vu les articles L1122-20, L1122-26 § 1er, L1122-30, L1523-12 § 1er et § 1/1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'affiliation de la Ville d'Andenne à l'Association Intercommunale d'Etude et d'Exploitation d'Electricité et de Gaz, A.I.E.G. en abrégé ;

Vu sa délibération du 3 décembre 2018 portant désignation des représentants de la Ville d'ANDENNE aux assemblées générales de l'A.I.E.G., à savoir en l'occurrence MM. Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Echevins, Marie-Christine MAUGUIT, Philippe RASQUIN et Etienne SERMON, Conseillers communaux ;

Vu le mail du 28 avril 2020 de l'A.I.E.G. annonçant la tenue d'une assemblée générale ordinaire de l'intercommunale le mercredi 10 juin 2020, à 18h en ses locaux sis à SEILLES, rue des Marais, n°11 ;

L'ordre du jour de cette assemblée est le suivant :

1. Cooptation de deux Administrateurs par le Conseil d'Administration – ratification ;
2. Prélèvement sur la réserve disponible pour reconstituer la réserve immunisée ;
3. Prélèvement sur la réserve disponible pour reconstituer le pourcentage libéré ;
4. Approbation du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration ;
5. Approbation du rapport de rémunération établi par le Conseil d'Administration en application de l'article L 6421-1, §2 du CDLD ;
6. Rapport du Commissaire Réviseur ;
7. Approbation du bilan et des comptes de résultats au 31 décembre 2019 ;
8. Répartition statutaire du trop-perçu et date de mise en paiement des dividendes ;
9. Décharge à donner aux Administrateurs ;
10. Décharge à donner au Commissaire Réviseur ;
11. Application du décret sur recommandations du Comité de Rémunération quant à la fixation des émoluments et des jetons de présence pour les membres des organes de gestion et du Comité d'Audit ;

Sur la proposition du Collège communal,

ARRETE

Article 1er

Un mandat de vote est donné aux représentants prédésignés pour chacun des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2020 :

Point 1. : Cooptation de deux Administrateurs par le Conseil d'Administration – Ratification

Résultat du vote :
28 OUI – 0 NON – 0 abstention
Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 2. : Prélèvement sur la réserve disponible pour reconstituer la réserve immunisée

Résultat du vote :
28 OUI – 0 NON – 0 abstention
Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 3. : Prélèvement sur la réserve disponible pour reconstituer le pourcentage libéré

Résultat du vote :
28 OUI – 0 NON – 0 abstention
Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 4. : Approbation du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration

Résultat du vote :
28 OUI – 0 NON – 0 abstention
Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 5. : Approbation du rapport de rémunération établi par le Conseil d'administration en application de l'article L6421-1, §2 du CDLD

Résultat du vote :
28 OUI – 0 NON – 0 abstention
Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 6. : Rapport du Commissaire Réviseur

Résultat du vote :
28 OUI – 0 NON – 0 abstention
Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 7. : Approbation du bilan et des comptes de résultats au 31 décembre 2019

Résultat du vote :
28 OUI – 0 NON – 0 abstention
Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 8. : Répartition statutaire du trop-perçu et date de mise en paiement des dividendes

Résultat du vote :
28 OUI – 0 NON – 0 abstention
Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 9. : Décharge à donner aux administrateurs

Résultat du vote :
28 OUI – 0 NON – 0 abstention
Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 10. : Décharge à donner au Commissaire Réviseur

Résultat du vote :
28 OUI – 0 NON – 0 abstention
Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 11. : Application du décret sur recommandations du Comité de Rémunération quant à la fixation des émoluments et des jetons de présence pour les membres des organes de gestion et du Comité d'Audit

Résultat du vote :
28 OUI – 0 NON – 0 abstention
Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Article 2

L'attention des délégués communaux est attirée sur les dispositions de l'article L 1523-12 § 1er du Code de la démocratie locale et de la décentralisation suivant lesquelles les délégués communaux sont tenus de rapporter à l'assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein du Conseil communal sur chaque point à l'ordre du jour.

Ce mandat de vote est valable pour l'assemblée générale ordinaire programmée le 10 juin 2020, ainsi que pour toute autre assemblée générale ultérieure, avec les mêmes points à l'ordre du jour, si celle du 10 juin 2020 ne devait pas se trouver en nombre qualifié pour siéger.

Article 3

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à l'A.I.E.G., ainsi qu'aux délégués communaux.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,

LE DIRECTEUR GENERAL, **LE PRESIDENT,**

R. GOSSIAUX **P. RASQUIN**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DIRECTEUR GENERAL, **LE BOURGMESTRE,**

R. GOSSIAUX **C. EERDEKENS**